

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le 15 février 2023

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des écoles primaires publiques,

BAT2- Base de Kataviti
3999 Avenue du lapita à Koné
98 860 Koohnê
Email : stephane.fons@gouv.nc
Tél. : 26.21.71

s/c de

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'enseignement primaire.

2023-DENC - 10746

Objet : campagne d'inscription aux projets fédérateurs 2023.

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie lance la campagne d'inscription aux projets fédérateurs 2023.

Dans une perspective de réussite des élèves, conformément à la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'École calédonienne, le partenariat institutionnel concourt à la réalisation de ces projets fédérateurs dans les quatre ambitions du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

À des fins de cohérence et d'efficacité, l'articulation des projets menés avec les axes du projet d'école est à rechercher. La démarche de projet conduit à une réalisation ou une prestation concrète individuelle et/ou collective qui sera valorisée. Les élèves s'enrichissent des expériences vécues en développant leur sensibilité et leurs compétences.

Les priorités pédagogiques du gouvernement et notamment la recherche d'amélioration de la maîtrise des fondamentaux par les élèves sont au centre des objectifs poursuivis. Ainsi, ces projets ont vocation à vous proposer des supports motivants et valorisants pour vos élèves, afin de donner du sens à leurs apprentissages. Ils doivent faciliter la mise en œuvre effective des croisements entre enseignements.

Pour vous accompagner dans la réalisation de ces projets, le conseiller référent au service pédagogique se tient à votre disposition. Des réponses de proximité pour vous aider dans l'élaboration de votre projet conformément au cahier des charges sont fournies par les conseillers pédagogiques de circonscription.

Vous trouverez ci-joint la liste des projets fédérateurs proposés, ainsi que les conseillers pédagogiques référents de chaque projet.

Cette liste constitue simplement des exemples de projets qui nous semblent porteurs de sens pour les élèves et pour lesquels nous bénéficions de partenariats.

Les conseillers pédagogiques se rendront également disponibles, dans le cadre de leurs domaines d'expertise réciproques, pour accompagner les enseignants pour tout autre projet qu'ils souhaiteraient proposer à leurs élèves.

Nous attirons votre attention sur le fait que la DENC ne peut plus participer financièrement à ces projets fédérateurs. Pour autant, pour les projets qui nécessitent des financements (Teremba, Chorales à l'école...), il reste nécessaire de compléter la fiche budgétaire, selon les modalités habituelles. La DENC pourra ainsi appuyer vos demandes de financement auprès des divers partenaires.

La date limite de retour du dossier d'inscription à l'inspection de l'enseignement primaire et à la direction de l'éducation/enseignement de la province concernée est fixée au **28 mars 2023, délai de rigueur.**

Pour faciliter le traitement des documents d'inscription, nous vous remercions de bien vouloir nous les transmettre **au format Word.**

Je vous remercie de l'attention portée à ces projets et espère qu'ils correspondront à vos attentes.

Le directeur adjoint de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie,
chef du service pédagogique,



Stéphane FONS